

**Les réfugiés en Arménie doivent
retourner chez eux dans le
Haut/Nagorny Karabagh**

La Coalition mondiale soutient le droit des réfugiés arméniens de l'Artsakh à rentrer chez eux

Calling for an international negotiating platform for Artsakh, Azerbaijan, and other regional and global stakeholders to realize, under an international mandate, the universally recognized right of indigenous Artsakh Armenian refugees to a collective, protected, and dignified return home.



Des groupes religieux et de la société civile appellent à la création d'une plateforme internationale pour négocier le retour collectif, protégé et digne des Arméniens d'Artsakh

WASHINGTON, DC - Une large coalition mondiale d'organisations religieuses et de la société civile soutient un appel public à la création d'une plateforme de négociation internationale pour faciliter, dans le cadre d'un mandat international, « le droit universellement reconnu des réfugiés arméniens autochtones de l'Artsakh à un retour collectif, protégé et digne chez eux ».

La déclaration commune appelle à « une plateforme de négociation internationale pour l'Artsakh, l'Azerbaïdjan et d'autres acteurs régionaux et mondiaux afin de concrétiser, dans le cadre d'un mandat international, le droit universellement reconnu des réfugiés arméniens autochtones de l'Artsakh à un retour collectif, protégé et digne chez eux ».

Le « droit au retour » est un principe universellement reconnu du droit international qui garantit le droit de toute personne à retourner volontairement dans son pays d'origine, indépendamment de sa nationalité ou de son statut. Ce droit est consacré par plusieurs traités et conventions, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte relatif aux droits civils et politiques de 1966 et la Quatrième Convention de Genève de 1948.

Une enquête sur les gouvernements internationaux, les organisations et les groupes de défense des droits de l'homme qui ont affirmé le droit au retour du peuple d'Artsakh est disponible dans le document « [Legal Basis of the Right of Return: Recent Positions on the Right of Return of Artsakh Citizens](#) » de l'ANC-International.

Le 2 décembre 2023, le Parlement de l'Artsakh a créé le Comité pour la défense des droits fondamentaux du peuple de l'Artsakh afin de plaider pour le retour sûr, digne et collectif du peuple de l'Artsakh. Ce Comité fait partie des signataires de la déclaration commune, dont la liste complète est disponible sur le [site Internet de l'ANCA](#).

Read More >

Suivez l'ANCA sur les réseaux sociaux



Distributed by the Armenian National Committee of America
1711 N Street NW, Washington, DC 20036 | (202) 775-1918 | anca@anca.org | www.anca.org

photo : D.R.

